AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2241
FR0000033409-FS0704

1er septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FONCIERE LYONNAISE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 août 2021, la société anonyme de droit espagnol Immobiliaria Colonial, SOCIMI, S.A. (ci-après « Colonial ») (Paseo de la Castellana, 52, 28046 Madrid, Espagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 août 2021, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FONCIERE LYONNAISE et détenir 42 148 182 actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE représentant autant de droits de vote, soit 98,33% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SOCIETE FONCIERE LYONNAISE dans le cadre de l'offre publique mixte simplifiée initiée par la société Colonial[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 42 864 715 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 221C2226 du 30 août 2021.